
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA22 08 0416

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 octobre 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen – absent
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA22 08 0417

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, tel que modifié par l'ajout du point 60.02.

ADOPTÉ.

CA22 08 0418

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tels que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA22 08 0419

La première période des questions du public a lieu de 19h34 à 19h54.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur F. A. – en présentiel
rue Khalil-Gibran

Monsieur aborde la question de la réduction de la vitesse à 30 km/h sur le boulevard Lebeau entre les rues Khalil-Gibran et Deslauriers. Il fait remarquer que si Paris a été en mesure de réduire la vitesse de l'ensemble de ces rues à 30 km/h, la même chose serait sans doute

possible sur le petit tronçon mentionné dans sa requête. Il demande également que l'on applique la tolérance zéro pour les voitures qui font du bruit et de la vitesse.

Réponse (A. DeSousa) : Le maire souligne, dans un premier temps, que l'enjeu actuel est que le boulevard Lebeau, à cette section, est une zone artérielle qui dirige la circulation vers le secteur industriel, et il soupçonne que la réduction de la vitesse sur une petite section n'aura pas les effets escomptés. Il rassure le citoyen que ses suggestions seront prises en note.

Pour les questions liées aux bruits, cela provient de plusieurs sources (voiture, avions, constructions, camions, etc.) et il n'y a pas de politique antibruit à Saint-Laurent. Cependant, l'arrondissement déploie tous les efforts possibles afin de réduire le bruit dans les secteurs résidentiels, tant en ce qui concerne les normes de construction pour les nouveaux immeubles des secteurs touchés par le problème du bruit, que des autres solutions innovatrices.

Réponse (I. Bastien) : Madame Isabelle Bastien mentionne qu'elle vérifiera les résultats de l'analyse qui a été réalisée et en fera parvenir les conclusions au citoyen.

Réponse (A. Salem) : Monsieur Aref Salem explique qu'en ce qui concerne les véhicules qui font du bruit, ce n'est seulement si le véhicule a été modifié que les policiers pourront intervenir et interviendront.

Madame J. B.

Madame écrit au sujet du nouveau parc à chiens situé à l'extrémité est du parc du Bois-Franc. Elle est d'avis qu'il est complètement inutile et ridicule de prioriser les chiens au lieu de prioriser les humains, la population desquels est en croissance constante dans son secteur, comme le témoigne la construction d'une école qui est planifiée à quelques coins de rue.

Comment l'arrondissement contrôlera-t-il l'utilisation de ce parc par les résidents qui ne sont pas du voisinage, p. ex. ceux qui s'y rendront en voiture pour laisser courir leurs chiens? Il y a déjà un enjeu de stationnement sur les rues Etienne-Montgolfier et des Pyrénées et la circulation est déjà importante durant certaines périodes de la journée. Quelles seront les heures d'accessibilité? Il serait important de maintenir la quiétude du voisinage et de limiter les heures, par exemple, jusqu'à 22 h maximum. S'il y a des jappements excessifs, que fait-on? Devrions-nous appeler la Ville à chaque occurrence? Que fera alors la Ville? En espérant que plusieurs arbres, arbustes et fleurs seront plantés afin de cacher ce champ à chiens!

Réponse (A. DeSousa) : Les parcs à chiens sont prévus pour offrir un service aux résidents-proprétaires de chiens du quartier. Cette nouvelle installation dans ce parc ne rendra pas ce dernier un lieu de destination qui attirera les gens des autres secteurs de Saint-Laurent. Il y a déjà des parcs à chiens dans plusieurs autres quartiers de l'arrondissement. Les heures d'ouverture seront de 6 h à 21 h, comme les autres parcs à chiens. Un panneau affichant les règlements du parc à chiens sera installé à l'entrée de celui-ci. Les propriétaires de chiens doivent contrôler leur animal et ne pas les laisser japper de façon excessive. L'aménagement paysager est prévu dans le parc pour créer un espace de vie agréable et sécuritaire. Les végétaux auront la chance de croître au cours des prochaines années.

À quand la démolition de l'immeuble désaffecté au 2380, boulevard Marcel-Laurin? Madame souligne que l'immeuble a pris feu trois fois en une semaine cet été.

Réponse (A. DeSousa): Le permis de démolition (excluant le sous-sol) sera émis vraisemblablement cette semaine, soit dès la réception des documents manquants du requérant (preuve d'assurance). Le maire souligne que le terrain a été acquis par le CSSMB afin de construire une nouvelle école.

Enfin, madame aborde le motel Pierre : un autre bel endroit qui attire de la publicité, mais pas pour les bonnes raisons. Qu'est-ce qu'on attend pour le fermer? La Ville devrait acheter le terrain pour y construire un immeuble à loyer modique (ou autre).

Réponse (A. DeSousa) : Il n'est pas dans les compétences de la Ville de fermer des commerces. Nous prenons acte de votre suggestion de transformer la vocation du site pour des logements sociaux, bien que nous privilégions généralement l'intégration de ceux-ci à des quartiers en développement afin de limiter les coûts pour la Ville et d'assurer l'intégration de ceux-ci à des quartiers de vie complets et équilibrés. Dans cette optique, le quasi-enclavement du site du motel Pierre rend cette propriété peu intéressante pour le logement social sans considérer une planification plus large de l'ensemble des propriétés adjacentes.

Monsieur D. L.

Monsieur souhaiterait porter à l'attention du conseil que la propreté de certaines rues du Vieux-Saint-Laurent pourrait être améliorée, en particulier celle concernant les trottoirs de la rue de l'Église, dans la section proche du boulevard Décarie où s'accumulent les papiers et emballages poussés par le vent. C'est aussi le cas des ruelles passant derrière les commerces le long du boulevard Décarie dont les conteneurs débordent trop souvent. Si les rues sont bien nettoyées par des camions aspirateurs toutes les semaines, il ne semble pas avoir vu l'équivalent pour les trottoirs et les ruelles.

Réponse (A. DeSousa) : Nous effectuons régulièrement des inspections concernant la gestion des matières résiduelles et la propreté sur le domaine privé. Lorsque nous trouvons des preuves permettant d'identifier les contrevenants, des avis et constats d'infraction sont émis. Nous encourageons les citoyens à contacter le 311. Le nettoyage des trottoirs du boulevard Décarie et des rues adjacentes est fait au minimum 3 fois par semaine par la brigade propreté. Concernant le nettoyage des ruelles, nous avons acquis un mini-balai permettant le nettoyage des endroits plus étroits. Ce dernier passe régulièrement dans les ruelles de l'arrondissement. Les équipes de la voirie porteront une attention particulière à la propreté de ces rues et des ruelles.

Monsieur T. D.

In 2022, Complexe sportif Saint-Laurent consistently canceled all the swimming classes for children under 3 years, including the entire Autumn session now. This obviously has a significant impact on children growing in Saint-Laurent borough not being capable to start their swimming programs. We would like to understand who is responsible for organizing the program and what is being done to address the situation?

Réponse (A. DeSousa) : Les annulations de programmation qui ont eu lieu en 2020, 2021 et au début 2022 ont été causées par les restrictions sanitaires en lien avec la pandémie qui sévissait. Depuis, notre fournisseur de service au Complexe sportif fait face à la pénurie de main-d'œuvre en cours. Cette pénurie est accentuée pour des postes spécialisés comme sauveteurs et moniteurs de natation. Nous continuons notre suivi auprès de notre fournisseur de service au Complexe sportif, afin qu'il puisse accroître son offre de cours de natation dans le futur. Ceci passe par une offre de formation pour les sauveteurs et les moniteurs afin de qualifier ces derniers et de leur accorder la certification requise pour ces postes importants. Ceci dans le but d'augmenter la disponibilité du personnel aquatique sur le marché de l'emploi.

Monsieur G. J.

Il y a un terrain vacant entre le 4000 et le 4060, Claude-Henri-Grignon où il y a énormément de broussailles. De plus, ça empiète sur le trottoir, par des poteaux de clôtures à neige qui sont près du trottoir. La borne d'incendie est perdue dans les fougères. Serait-il possible de demander au propriétaire de ce terrain de procéder à un nettoyage pour, premièrement, libérer le trottoir et rendre plus esthétique le terrain?

Réponse (A. DeSousa) : Un inspecteur d'arrondissement est allé vérifier l'emplacement des poteaux de clôtures à neige le lundi 3 octobre 2022. Par ailleurs, un avis d'infraction a été transmis en date du 2 septembre 2022 à la compagnie SERVICAN inc. Celui-ci a été reçu le 9 septembre 2022. Un dernier avis d'infraction a été transmis le 3 octobre 2022 ainsi qu'un courriel pour connaître la date de la coupe des herbes hautes du terrain. Nous assurons un suivi.

CA22 08 0420

Dépôt du rapport, pour les mois de juillet et août 2022, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA22 08 0421

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que dans 75% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage;
CONSIDÉRANT	que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie;
CONSIDÉRANT	que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 9 au 15 octobre 2022, Semaine de la prévention des incendies dans l'arrondissement de Saint-Laurent, ayant pour thème : « <i>Le premier responsable, c'est toi!</i> ».
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

CA22 08 0422

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;
CONSIDÉRANT	l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;
CONSIDÉRANT	que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 15 au 22 octobre 2022, Semaine des bibliothèques publiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent ayant pour thème « <i>Ma biblio : au-delà des mots!</i> ».
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

CA22 08 0423

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que la réduction des déchets est souhaitable sur le plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles;
-------------	---

CONSIDÉRANT	que la réduction des déchets produits est souhaitable sur le plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;
CONSIDÉRANT	l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles;
CONSIDÉRANT	la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 23 au 31 octobre 2022, Semaine québécoise de réduction des déchets , et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour d'octobre deux mille vingt-deux.

CA22 08 0424

Soumis sommaire décisionnel numéro 1228666002 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications par la Division des communications et des relations avec les citoyens, pour l'année 2023.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour l'impression des publications pour l'année 2023.

ADOPTÉ.

CA22 08 0425

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229422001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ADOPTÉ.

CA22 08 0426

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229663001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de gardiennage dans les bâtisses publiques de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un contrat d'une durée de deux ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de gardiennage dans les bâtisses publiques de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un contrat d'une durée de deux ans.

ADOPTÉ.

CA22 08 0427

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227745002 relatif à l'octroi d'un contrat pour valider les 8 000 emplacements du Plan maître de plantation identifiés par le Service des Grands Parcs du Mont-Royal et des Sports – Soumission 22-528.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Xylème inc.	45 990,00 \$
9262-0160 Québec inc. (Trame-Verte)	66 593,52 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Xylème inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour valider les 8 000 emplacements du Plan maître de plantation identifiés par le Service des Grands Parcs du Mont-Royal et des Sports, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **45 990 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-528;
- 2.- D'autoriser une dépense de **4 599 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **50 589 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0428

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224378015 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de la pergola en ossature de bois au Bassin de la Brunante – Soumission 22-517.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Construction Ultimateck inc.	52 015,84 \$

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Construction Ultimateck inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de la pergola en ossature de bois au Bassin de la Brunante, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **52 015,84 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-517;
- 2.- D'autoriser une dépense de **3 641,11 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **55 656,95 \$** pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0429

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193022 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues – Soumission 22-527.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
R. Benoit construction inc.	61 965,78 \$
Location Lordbec inc.	67 329,36 \$
Les Entreprises JCGF inc.	85 828,84 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **R. Benoit construction inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **61 965,78 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-527;
- 2.- D'autoriser une dépense de **3 098,29 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **65 064,07 \$** pour les travaux;
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel;
- 5.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, une fois que la somme maximale du présent octroi aura été totalement dépensée.

ADOPTÉ.

CA22 08 0430

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193024 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de distribution et d'entreposage de bacs pour la gestion des matières résiduelles, pour les années 2023 à 2025 – Soumission 22-19361.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
USD Global	578 753,17 \$
Martel express (Montréal) inc.	772 632,00 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **USD Global** le contrat pour le service de distribution et d'entreposage de bacs pour la gestion des matières résiduelles, pour les années 2023 à 2025, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **578 753,17 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19361;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0431

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227745001 relatif à une dépense pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2022-2023 – Soumission 22-19388.

ATTENDU la résolution numéro CG22 0493 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 25 août 2022 et concluant une entente-cadre collective d'une durée de 7 mois pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglçage des chaussées – Soumission 22-19388;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de **1 180 195,38 \$**, taxes incluses, en faveur de **Compass minerals Canada corp.** pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées pour la saison hivernale 2022-2023 – Soumission 22-19388;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0432

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224509001 relatif à la résiliation du contrat avec Affleck+ de la Riva, architectes pour les services professionnels de planification détaillée du secteur des portes d'entrée – Soumission 22-520.

ATTENDU qu'Affleck+ de la Riva, architectes n'a pas respecté l'exigence du contrat de confier l'exécution du mandat à l'équipe désignée dans sa soumission datée du 5 juin dernier et qu'il n'a pas respecté son obligation à travailler en étroite collaboration avec l'arrondissement malgré la demande de ce dernier;

ATTENDU qu'Affleck+ de la Riva, architectes n'a pas respecté son obligation à respecter les dates limites de l'échéancier, tel que stipulé dans le contrat signé avec l'arrondissement le 5 juillet 2022;

ATTENDU que l'article 2.12 du contrat stipule que l'arrondissement se réserve le droit d'abandonner ou de suspendre le présent mandat et de résilier le contrat intervenu entre lui et Affleck+ de la Riva, architectes et que ce dernier sera alors payé pour les services rendus et devra fournir à l'arrondissement les données, notes rapport et autres documents qu'il aura préparés;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De résilier, à compter du 4 octobre 2022, le contrat avec Affleck+ de la Riva, architectes pour les services professionnels de planification détaillée du secteur des portes d'entrée – Soumission 22-520;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0433

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299016 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation du portrait en développement social de l'arrondissement – Soumission 22-525.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Collège de Rosemont - Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ)	63 236,25 \$
Rayside Labossière	74 701,39 \$

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Collège de Rosemont - Centre d'étude en responsabilité sociale et écocityenneté (CÉRSÉ)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation du portrait en développement social de l'arrondissement, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **63 236,25 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-525;
- 2.- D'autoriser une dépense de **6 763,75 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **70 000 \$** pour les travaux;
- 4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0434

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415013 relatif à une dépense en faveur de Les YMCA du Québec, pour le projet C-Vert 2022-2023 et accorder une contribution financière de 15 000 \$.

ATTENDU que C-Vert est un projet parascolaire d'engagement environnemental pour des jeunes issus de quartiers populaires;

ATTENDU que par les années précédentes, les adhérents au projet C-Vert ont participé à divers projets tels que : l'animation de kiosques éducatifs au boisé du parc Marcel-Laurin, le verdissement sur le territoire laurentien, la préparation et l'animation d'ateliers sur les enjeux reliés à l'utilisation de l'eau et la surconsommation. En 2021-2022, les jeunes de C-Vert ont aidé à mettre en valeur le boisé du parc Marcel-Laurin en réalisant des corvées de nettoyage ayant eu lieu le 26 juillet 2021 et le 12 juillet 2022, ainsi qu'en participant au contrôle du nerprun, une plante exotique envahissante le 18 juillet 2022;

ATTENDU qu'un groupe d'une vingtaine de jeunes de niveau secondaire de l'arrondissement sera formé et encadré par un animateur et un coordonnateur du YMCA Saint-Laurent, durant l'année scolaire 2022-2023 afin de réaliser un projet d'engagement environnemental en trois volets : l'apprentissage, la consultation et la mise en œuvre par l'action;

ATTENDU que la contribution financière de l'arrondissement au projet C-Vert est justifiée par la portée éducative et mobilisatrice du projet auprès des jeunes d'un groupe d'âge où peu d'initiatives environnementales sont entreprises. Le Programme C-Vert permet l'action locale bénévole des jeunes et incite leur implication ainsi que leur engagement à relever des défis au sein de la communauté;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Les YMCA du Québec, pour le projet C-Vert 2022-2023;
- 2.- D'approuver la convention de contribution financière entre l'arrondissement et Les YMCA du Québec;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0435

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227433002 visant à autoriser des virements de crédits à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2021 non réalisées.

ATTENDU que l'administration municipale a consenti à ce que les budgets des arrondissements non utilisés au 31 décembre 2021 relatifs aux dépenses d'immobilisations soient reportés en 2022;

ATTENDU que les 11 et 16 mai 2022, le comité exécutif (CE22 0839) ainsi que le conseil municipal (CM22 0635) autorisaient le report des dépenses non réalisées en 2021 comme budget additionnel au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 des arrondissements;

ATTENDU que les virements budgétaires, de l'ordre de 18 185 000 \$, doivent être effectués afin d'assurer le financement des projets 2021 et 2022, qui sont, pour la plupart, en voie de réalisation;

ATTENDU qu'un montant de 604 000 \$ sera conservé pour la réalisation de projets ultérieurement, et ces derniers seront définis dans le cadre de la planification annuelle du PDI 2023-2032 de l'arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser des virements de crédits pour un montant total de 18 789 000 \$, à la suite du report des surplus relatifs aux dépenses en immobilisations 2021 non réalisées, le tout conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0436

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225115004 visant à demander au comité exécutif, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 999 610,98 \$ provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques – volet 2*.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080412 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1^{er} septembre 2020, autorisant le dépôt d'une demande de subvention par WWF-Canada pour le projet de restauration du boisé du parc Marcel-Laurin dans le cadre du volet 2 du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques* (sommaire décisionnel 1207220010);

ATTENDU que le 31 janvier 2022, l'arrondissement a reçu une lettre du MELCC l'informant de l'acceptation de son projet en lui octroyant un montant maximum de 999 610,98 \$, pour une durée de trois ans;

ATTENDU que l'arrondissement demande au comité exécutif d'augmenter son enveloppe budgétaire de 2022 des revenus et des dépenses de 999 610,98 \$, soit l'équivalent de la subvention reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que cette modification est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du volet 2 du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques*;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander au comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 999 610,98 \$ provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 2 du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques*, et ce, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA22 08 0437

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226275007 visant à accepter l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional.

ATTENDU qu'à la suite de la démarche de concertation en sport régional en 2019, avec l'accord administratif des 19 arrondissements, il a été recommandé que l'offre de service en sport régional soit coordonnée par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS);

ATTENDU que depuis le 1^{er} janvier 2021, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le SGPMRS assure la coordination du sport régional au sein de neuf (9) arrondissements, dont Saint-Laurent;

ATTENDU la résolution CM22 0980, adoptée par le conseil municipal à sa séance du 23 août 2022 et visant à offrir aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge par la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter l'offre de service présentée à l'arrondissement afin de doter la Ville de Montréal d'une vision commune du développement sportif régional, permettant du même coup de faire vivre la *Déclaration sur le sport régional*;

ATTENDU que la mise en place d'une politique de reconnaissance en sport régional permettra plus d'équité et de transparence pour la reconnaissance des organismes sur l'ensemble du territoire. Cette politique de reconnaissance sera accompagnée d'un programme de soutien financier, dans lequel les associations sportives reconnues pourront déposer des demandes de financement selon les besoins réels identifiés;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour la prise en charge de la coordination du sport régional, soit la gestion de la concertation relative au sport régional et de la reconnaissance et du soutien en sport régional, en concordance des spécifications mentionnées dans le sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0438

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909010 relatif à une contribution financière de 60 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent inc. en soutien à son projet d'agrandissement de son édifice situé au 910, avenue Sainte-Croix.

ATTENDU que le Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent inc. (Centre ABC) est un organisme sans but lucratif accrédité par l'arrondissement qui offre des services communautaires aux citoyens grâce à différentes actions et activités en lien avec le bénévolat;

ATTENDU que par son action bénévole, le Centre ABC contribue à la hauteur de 23 500 heures de bénévolat sur le territoire, au bénéfice des Laurentiennes et Laurentiens ainsi que d'autres organismes communautaires du territoire qui ont recours aux bénévoles pour accomplir leurs missions;

ATTENDU que le nombre de bénévoles a fortement augmenté et est passé de 297 bénévoles en 1994 à 931 bénévoles en 2021;

ATTENDU que le Centre ABC désire augmenter son offre de service afin de mieux encadrer et soutenir les bénévoles;

ATTENDU que l'organisme propose donc d'agrandir le bâtiment situé au 910, avenue Sainte-Croix, sur deux étages en plus du sous-sol, ce qui permettra d'aménager une nouvelle salle de formation, une salle polyvalente et une salle de réunion;

ATTENDU que cette contribution financière de l'arrondissement servira de levier qui contribuera au succès du projet d'agrandissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 60 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent inc. en soutien à son projet d'agrandissement de son édifice situé au 910, avenue Sainte-Croix;

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0439

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909009 relatif à une contribution financière de 15 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent pour la réalisation de la « Brigade neige » pour la saison 2022-2023 et autorisant le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer la convention à cet effet.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent souhaite, pour une quatrième année, maintenir en place un service de déneigement pour venir en aide à ses citoyens à mobilité réduite;

ATTENDU que le Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent (CJE) propose de prendre en charge le recrutement de la clientèle jeunesse ainsi que la supervision des jeunes personnes qui seront affectées au projet;

ATTENDU que la « Brigade neige » offre un service vital à vingt-cinq Laurentiens à mobilité réduite pour le déneigement de la voie privée de leur résidence;

ATTENDU que cette brigade sera constituée de jeunes Laurentiens et Laurentiennes âgés de 16 à 35 ans, en provenance principalement de classes d'accueil de l'école secondaire Saint-Laurent et du Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi St-Laurent pour la réalisation de la « Brigade neige » pour la saison 2022-2023;
- 2.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer la convention qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0440

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909011 visant à demander à la Ville de Montréal de bonifier le soutien à la « Brigade neige » de Saint-Laurent à 25 000 \$ par année.

ATTENDU que la « Brigade neige » de Saint-Laurent vient en aide à 25 personnes vulnérables, à mobilité réduite ou âgées, en déneigeant les accès à leur résidence, leur permettant de se déplacer en sécurité l'hiver;

ATTENDU que la « Brigade neige » de Saint-Laurent permet à des jeunes laurentiens bénéficiant des services du Carrefour Jeunesse Emploi de Saint-Laurent d'acquérir des habiletés de travail, ainsi qu'un revenu d'appoint;

ATTENDU que les bénéficiaires de la « Brigade neige » sont sélectionnés par le CLSC de Saint-Laurent et la Popote roulante du Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent;

ATTENDU que la Ville de Montréal contribue seulement 10 000 \$ par année pour la « Brigade neige » et que le Carrefour Jeunesse Emploi a besoin de 15 000 \$ annuellement pour offrir le service à 25 personnes;

ATTENDU que la limite de 25 personnes empêche le Carrefour Jeunesse Emploi ou un autre partenaire à offrir le service à davantage de résidents de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De demander à la Ville de Montréal de bonifier le soutien à la « Brigade Neige » de Saint-Laurent à 25 000 \$ par année.

ADOPTÉ.

CA22 08 0441

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299014 relatif à un soutien financier à l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2022.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur;

ATTENDU que les activités de l'Association comportent des sessions de formation et d'information aux membres ainsi que divers rassemblements d'ordre culturel, récréatif et social;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un soutien financier de 1 500 \$ en soutien aux activités régulières de l'Association des retraités municipaux de Saint-Laurent inc. pour l'année 2022;
- 2.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0442

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299015 relatif à une contribution financière non récurrente à Demeures Sainte-Croix inc. en soutien aux activités entourant son 35^e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur;

ATTENDU que la corporation Demeures Sainte-Croix inc. constitue un regroupement de trois résidences pour aînés sans but lucratif reconnue par l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que le 24 novembre 2022, Demeures Sainte-Croix inc. fêtera ses 35 ans d'existence;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à Demeures Sainte-Croix inc. en soutien aux activités entourant son 35^e anniversaire de fondation;
- 2.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0443

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226275008 visant à autoriser une dérogation au règlement sur les tarifs et à accorder une gratuité d'une valeur de 6 277,50 \$, taxes incluses, à monsieur André Bernard, représentant les pompiers et les pompiers retraités de la Ville de Montréal.

ATTENDU que 23 pompiers actifs de la Ville de Montréal ainsi que 8 pompiers retraités participent à des parties de hockey amicales, à l'aréna Raymond-Bourque, le mercredi matin de 9 h 30 à 11 h;

ATTENDU que Monsieur André Bernard, représentant les pompiers et les pompiers retraités de la Ville de Montréal, sollicite l'arrondissement afin d'obtenir la gratuité pour la saison 2022-2023;

ATTENDU que le soutien de l'arrondissement en offrant la gratuité au regroupement de pompiers permettra de contribuer au maintien de la santé et de la forme physique de ces employés, tout en réduisant les coûts qui s'y rattachent;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la gratuité d'une valeur de 6 277,50 \$, taxes incluses, à monsieur André Bernard, représentant les pompiers et les pompiers retraités de la Ville de Montréal, pour l'utilisation de l'aréna Raymond-Bourque, le mercredi matin de 9 h 30 à 11 h, pour la saison 2022-2023;

- 2.- D'autoriser une dérogation au règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs afin de soutenir et permettre la tenue de cette activité;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA22 08 0444

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226275009 visant à autoriser une dérogation au règlement sur les tarifs et à accorder une gratuité d'une valeur de 1 050 \$, taxes incluses, à l'équipe professionnelle de hockey féminin la Force de Montréal.

ATTENDU que pour fêter le retour du hockey professionnel féminin à Montréal et en marge de l'ouverture de l'aréna Raymond-Bourque, l'équipe professionnelle de hockey féminin la Force de Montréal souhaite présenter un match dans cet aréna et en faire un événement spécial pour l'ensemble des Montréalais et Montréalaises adeptes de hockey;

ATTENDU que la Force de Montréal sollicite l'arrondissement afin d'obtenir la gratuité pour la location de la patinoire de l'aréna Raymond-Bourque, et ce, pour la tenue d'un match le 27 novembre 2022, de midi à 17 h;

ATTENDU que le club de hockey Saint-Laurent est favorable à contribuer à cet événement en libérant ses heures d'entraînement cette journée-là et qu'il y voit, par le fait même, une opportunité de mettre en valeur le hockey féminin du club;

ATTENDU que le soutien de l'arrondissement en offrant la gratuité à la Force de Montréal permettra de faire rayonner la métropole ainsi que de contribuer à la visibilité du hockey féminin à l'échelle locale et régionale;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la gratuité d'une valeur de 1 050 \$, taxes incluses, à l'équipe professionnelle de hockey féminin la Force de Montréal, pour l'utilisation de la patinoire de l'aréna Raymond-Bourque, le 27 novembre 2022, de midi à 17 h;
- 2.- D'autoriser une dérogation au règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs afin de soutenir et permettre la tenue de cette activité;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

CA22 08 0445

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220664006 relatif à la délégation des membres du Conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du Conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, participeront aux événements suivants :

Autoriser	Montant
23 ^e gala annuel « Cèdre et Érable » de la Chambre de Commerce Canada-Liban, le samedi 29 octobre 2022 au Double Tree par Hilton de Montréal.	2340 \$, taxes en sus
Achat de 6 billets à 390 \$, taxes en sus.	

2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0446

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel 1228666001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1^{er} et le 28 septembre 2022, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA22 08 0447

Soumis sommaire décisionnel numéro 1228433005 visant à édicter une ordonnance afin d'autoriser une opération de concassage sur le lot 6 434 113 pour l'usine Bombardier sise au 1800, boulevard Marcel-Laurin, en vertu du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU la demande déposée à l'arrondissement par l'usine Bombardier, afin d'autoriser les activités de concassage sur son terrain dans le cadre du réaménagement et de la révision du drainage de son terrain du 1800, boulevard Marcel-Laurin, afin d'en vendre une partie et d'y réaménager son stationnement sur la partie restante;

ATTENDU que le réaménagement du stationnement nécessite de réviser les niveaux du terrain ainsi que son drainage et qu'on retrouve présentement, sous le stationnement existant, une dalle de béton qui servait de tarmac à l'ancien aéroport de Cartierville;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'édicter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-18 permettant à l'usine Bombardier, dans le cadre du réaménagement et de la révision du drainage de son terrain du 1800, boulevard Marcel-Laurin, une opération de concassage sur le lot 6 434 113;

2.- De déroger à l'article 3.11 du règlement RCA3-08-0002 sur les démolitions en permettant une opération de concassage sur le lot 6 434 113 liées à l'enlèvement de la dalle de béton de l'ancien tarmac, tout en respectant les conditions suivantes :

- Que les heures d'opération des marteaux piqueurs et de concassage s'effectuent de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi, pour la période du 10 octobre au 16 décembre 2022. Le concassage doit aussi être arrêté pour une période de 30 minutes entre 11h30 et 13h30;
- Que toutes les opérations de concassage s'effectuent à plus de 90 mètres des résidences;
- Qu'un mur d'atténuation du bruit soit présent en tout temps lors des opérations de concassage;
- Dans une optique d'un bon voisinage, que Bombardier s'engage à mettre en place un processus d'information de tous les résidents adjacents à sa propriété via un envoi postal ou la distribution de dépliants directement aux maisons. De plus, un numéro de téléphone et une adresse courriel doivent être communiqués à tous ces citoyens pour faire la gestion des plaintes. Chacune des plaintes devra aussi être transmise à un représentant de l'arrondissement pour suivi.

ADOPTÉ.

CA22 08 0448

Le règlement numéro RCA08-08-0001-154 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1229299004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2022, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-154 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA22 08 0449

Le règlement numéro RCA08-08-0001-155 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1228433003).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2022, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-155 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA22 08 0450

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-156 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1228433004).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-156 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique qui se tiendra le 27 octobre 2022, à 19 h, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA22 08 0451

La conseillère Annie Gagnier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-156 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin :

- de modifier les normes relatives aux exigences de superficie de bureau (art. 5.46) et aux critères architecturaux (art. 8.52) pour les terrains adjacents à une autoroute, à une voie de service ou à une artère des zones commerciales, de service, industrielles et bifonctionnelles;

- d'ajuster les usages industriels autorisés dans la zone I12-020;
- de modifier les annexes A, B et F.

(1228433004 – RCA08-08-0001-156)

ADOPTÉ.

CA22 08 0452

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1225208001 relatif à une correction au montant établi pour le paiement aux fins de frais de parcs, d'une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur réelle des lots numéros 6 197 859 et 6 273 251 à la suite d'une demande de permis de construction.

ATTENDU la résolution numéro CA22 08 0397 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 septembre 2022 et acceptant un paiement aux fins de frais de parcs, d'une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur réelle des lots numéros 6 197 859 et 6 273 251 à la suite d'une demande de permis de construction;

ATTENDU que le calcul initial du paiement aux fins de frais de parcs, d'une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur réelle des lots 6 197 859 et 6 273 251, était erroné;

ATTENDU que les frais de parcs doivent être évalués selon le règlement 17-055;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accepter, à titre de paiement aux fins de frais de parcs, une somme compensatoire équivalente à 10% de la valeur réelle des lots numéros 6 197 859 et 6 273 251 à la suite d'une demande de permis de construction, soit 1 073 133,42 \$, tel que corrigé et établi selon les calculs du règlement 17-055;
- 2.- D'imputer ce paiement conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0453

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214057 relatif à la création de banques d'heures à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que différents changements survenus en cours d'année dans l'équipe de la Section soutien général de la Direction des travaux publics nécessitent la revue des processus de travail et les enjeux reliés au soutien des activités de déneigement;

ATTENDU la charge de travail additionnelle qu'implique cette activité, de même que la capacité des contremaîtres à soutenir le travail administratif lié au déneigement, il convient de procéder à la création d'une banque d'heures pour un poste d'agent de bureau (emploi : 792820) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics, pour s'occuper du volet administratif lié à cette activité;

ATTENDU que les délais générés par la difficulté de recrutement pour le poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture, ainsi que l'impossibilité du candidat retenu d'entrer en poste avant le début du mois de novembre 2022, ont engendré un surplus de tâches au sein de l'équipe de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'afin de diminuer la charge, soutenir les activités de l'équipe et ainsi augmenter la capacité de traitement durant cette période, il convient de procéder à la création d'une banque d'heures pour un poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture (emploi : 755610), à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

ATTENDU que les délais générés par la difficulté de recrutement pour le poste permanent d'agent technique en circulation et stationnement ont occasionné un surplus de tâches au sein de l'équipe, et qu'afin de diminuer la charge et soutenir les activités de l'équipe durant cette période, il convient de procéder à la création d'une banque d'heures pour un poste d'agent technique en circulation et stationnement (emploi : 772340), à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1- De créer une banque d'heures de 350 heures dans l'emploi d'agent de bureau (emploi : 792820 - SBA : XX8600) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics, pour une période ne dépassant pas le 31 mars 2023;
- 2- De créer une banque d'heures de 250 heures dans l'emploi d'inspecteur en horticulture et arboriculture (emploi : 755610 - SBA : XX8600) à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2022;
- 3- De créer une banque d'heures de 150 heures dans l'emploi d'agent technique en circulation et stationnement (emploi : 772340 - SBA : XX8600) à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, pour une période ne dépassant pas le 31 décembre 2022;
- 4- D'imputer les dépenses, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0454

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214060 relatif à la création d'un poste temporaire d'inspecteur d'arrondissement à la Section de la sécurité urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

ATTENDU les besoins grandissants liés à l'application des règlements municipaux;

ATTENDU que la Section de la sécurité urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens souhaite intégrer un nouveau poste temporaire d'inspecteur d'arrondissement au sein de sa structure actuelle, pour une durée de douze mois;

ATTENDU que ce poste permettra une augmentation de la couverture en termes d'application réglementaire, notamment la prise en charge complète du nouveau règlement sur les sacs de plastique;

ATTENDU qu'une autorisation est donc ainsi demandée afin de pouvoir créer un poste temporaire d'inspecteur d'arrondissement ((travaux, circulation, propreté) - code d'emploi : 720090), pour la période du 8 octobre 2022 au 6 octobre 2023;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1- De créer un poste temporaire d'inspecteur d'arrondissement ((travaux, circulation, propreté) - code d'emploi : 720090) à la Section de la sécurité urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens, pour la période du 8 octobre 2022 au 6 octobre 2023;
- 2- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA22 08 0455

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214053 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Francis Thivierge (matricule: 100163255), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (emploi : 611720 - SBA : 375491 - centre d'opération 304716 – Groupe de traitement 003 des cols bleus), avec effet rétroactif au 10 septembre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0456

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214058 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'un processus de dotation s'est tenu conformément à l'article 4.05 a) de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal 2013-2017, et que M. Benoit Marquis a été identifié comme l'ayant droit. Conformément à cette même convention, il n'a pu être titularisé, mais le poste lui était réservé;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal 2018-2024;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Benoit Marquis (matricule: 100011375), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (emploi : 611720 - SBA : 363534 - centre d'opération 304727 – Groupe de traitement 003 des cols bleus), avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2022.

ADOPTÉ.

CA22 08 0457

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214055 relatif à la nomination d'un agent de bureau à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA22 080305 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 28 juin 2022 et autorisant la création d'un poste permanent d'agent de bureau à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (sommaire décisionnel 1225214040);

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau (poste : 88829 – emploi : 792820 – SBA : XX8600) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU l'affichage effectué du 24 au 30 août 2022 (Concours: SLA-22-VPERM-792820-88829) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Laureine Marie Tchagam (matricule: 100107019) au poste d'agent de bureau (poste : 88829 – emploi : 792820) à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 8 octobre 2022, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA22 08 0458

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214059 relatif à la nomination d'une secrétaire d'unité administrative à la Section soutien général de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de secrétaire d'unité administrative à la Section soutien général de la Direction des travaux publics est devenu vacant à la suite du départ de son titulaire;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d'unité administrative (poste : 70985 – emploi : 791930 – SBA : 298628) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics;

ATTENDU l'affichage effectué du 31 août au 7 septembre 2022 (Concours: SLA-22-VPERM-791930-70985) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Lucie Makayat (matricule: 100295107) au poste de secrétaire d'unité administrative (poste : 70985 – emploi : 791930) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics, à compter du 8 octobre 2022, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA22 08 0459

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 04

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Aref Salem** souligne la présence de monsieur Dang Nguyen, chef de division aux Travaux publics, en remplacement de monsieur François Lapalme et mentionne que celui-ci doit bientôt prendre sa retraite. Il le remercie d'avoir retardé sa sortie jusqu'en janvier 2023 afin de pouvoir accompagner son remplaçant pendant quelques mois. Il souligne également la très grande contribution de monsieur Nguyen, tant dans la conception des projets mentionnés au PDI, voté ce soir, que dans le travail pour la réalisation de celui-ci.

Rappelant l'élection du 3 octobre, il tient à transmettre ses félicitations aux nouveaux députés, monsieur André A. Morin, madame Marwah Rizqy ainsi qu'au premier ministre et espère qu'ils travailleront ensemble, sans division, pour le bien-être de la population. Il ajoute qu'après cette difficile campagne électorale, la réconciliation est de mise et rappelle que nous avons tous besoin des uns et des autres.

Il rappelle qu'en ce mois d'octobre, c'est le temps des changements de piles pour les détecteurs de fumée. C'est un petit geste, mais cela peut sauver des vies.

Avec l'Halloween qui s'en vient, il faut faire attention et être plus prudents lors de nos déplacements; les journées raccourcissent et nous devons faire attention aux jeunes. Il ne faut pas manger trop de bonbons.

Il souligne que le samedi 8 octobre prochain est la journée de distribution gratuite de compost aux Travaux publics. Il y a eu beaucoup de gens au printemps et il espère qu'il y aura autant de personnes présentes la semaine prochaine.

Enfin, il souhaite ses meilleurs vœux à la communauté juive pour la fête du Yom Kippour, mais également à la communauté musulmane pour la fête du Mawlid Ennabaoui Echarif qui sera célébrée le 8 octobre 2022.

La **conseillère Vana Nazarian** mentionne la distribution du compost qui se tiendra samedi prochain et lance une cordiale invitation à la population laurentienne de venir rejoindre les membres du Conseil qui y seront présents. Elle ajoute également qu'il y aura une distribution d'arbrisseaux aux 300 premières personnes, et ce, gratuitement.

Elle souligne que le vernissage d'œuvres d'art créées par des artistes de Saint-Laurent (Association des artistes de Saint-Laurent) se tiendra le 13 octobre 2022 au Centre des loisirs.

Elle fait remarquer que la 37^e édition du Gala Alpha de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal, se tiendra le 20 octobre prochain et souligne qu'il s'agit d'un événement unique pour les entreprises qui se sont démarquées au courant de la dernière année.

Elle offre ses meilleurs vœux à la communauté juive en cette fête du Yom Kippour qui se célèbre aujourd'hui.

La **conseillère Annie Gagnier** souligne les trois consultations citoyennes qui se sont tenues en lien avec la création d'un quartier culturel à Saint-Laurent et ajoute que l'événement final se tiendra le 15 octobre prochain.

Elle fait remarquer qu'avec la Semaine des bibliothèques publiques, du 15 au 22 octobre 2022 sur le thème « Ma biblio : au-delà des mots! », qui aura lieu d'ici quelques jours, c'est important de noter l'impact de la Bibliothèque du Boisé qui amène la bibliothèque à un autre niveau. Celle-ci s'est démarquée comme un lieu d'accueil et d'intégration culturelle important et nous devons le souligner en cette semaine des bibliothèques.

Elle tient à préciser à monsieur Salem que l'Halloween est faite pour manger beaucoup de bonbons.

Le **maire Alan DeSousa** transmet ses sincères félicitations aux candidats libéraux élus lors de l'élection du 3 octobre dernier et se dit impatient de travailler avec eux.

Il rappelle la dernière assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal qui a eu lieu le 28 septembre dernier et tient à souligner le départ de madame Sylvie Séguin, directrice générale, qui a été présente pendant 37 ans au sein de la Chambre et qui quitte pour de nouveaux défis. Il tient à mentionner toute sa reconnaissance pour son importante contribution.

Il félicite monsieur Pierre-Olivier Brunelle pour son entrée en fonction à titre de président à la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal et transmet également ses remerciements à monsieur Moore qui a quitté ses fonctions.

Il transmet finalement ses meilleurs vœux à la communauté juive pour les fêtes du Yom Kippour.

CA22 08 0460

ATTENDU que, lors de la dernière assemblée annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal, il a été annoncé le départ de sa directrice générale, madame Sylvie Séguin;

ATTENDU que madame Séguin a œuvré au sein de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal depuis le mois de novembre 1985;

ATTENDU que, durant ses 37 années, dont 12 comme directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal, elle a fait preuve d'un dévouement hors pair en contribuant au développement économique du territoire de Saint-Laurent, particulièrement pendant la pandémie de COVID-19 qui a soumis les entreprises à de grandes difficultés;

ATTENDU que les échanges de madame Séguin avec les représentants de l'arrondissement de Saint-Laurent ont toujours été empreints d'un grand esprit de collaboration et de respect mutuel;

ATTENDU que le Conseil souhaite reconnaître les efforts déployés ainsi que l'engagement continu de madame Séguin et la remercier pour ces nombreuses années de service;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, la conseillère Annie Gagnier et la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De remercier chaleureusement madame Sylvie Séguin pour son dévouement depuis 37 ans, dont 12 comme directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Saint-Laurent-Mont-Royal;
- 2.- De lui souhaiter, au nom du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, le meilleur des succès dans la réalisation de ses prochains défis professionnels.

ADOPTÉ.

CA22 08 0461

La deuxième période de questions du public débute à 21h19.

Aucune question n'a été posée.

CA22 08 0462

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h20.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2022.
